

COMMUNE : 116 SAINT-MAXIMIN STE BAUME

ARRONDISSEMENT : 83 BRIGNOLES

TRESORERIE SPL : TRESORERIE ST MAXIMIN ST BAUME



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2012

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2011 ¹	Taux d'imposition communaux de 2011 ²	Taux d'imposition plafonnés 2012 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ³	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	18 634 626	14,85	>>>	19 205 000	2 851 943
Taxe foncière (bâti).....	14 706 025	23,17	>>>	15 077 000	3 493 341
Taxe foncière (non bâti).	173 231	94,96	>>>	174 100	165 325
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ⁴				Total :	6 510 609

Pour information :
Part de CVAE imposée au profit de la commune
>>> ⁶

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2012

6714 938 Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶	- 204 329 Total allocations compensatoires	-	-	-	-	-	-	-	-
	+ Versement GIR ¹¹	+ Prélèvement GIR ¹¹	+ Prélèvement pour le FSRIF	= 6 510 609	Produit de la CVAE ⁹	TASCOM ¹⁰	DCRTP ¹¹		

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

2. CALCUL DES TAUX 2012 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée

	Taux de référence de 2011 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹²	Taux de référence 2012 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	14,85	Produit attendu	14,85	14,85	19 205 000	2 851 943
Taxe foncière (bâti).....	23,17	$\frac{6510609}{6510609} = 1,000000$	23,17	23,17	15 077 000	3 493 341
Taxe foncière (non bâti).	94,96	$\frac{6510609}{6510609} = 1,000000$	94,96	94,96	174 100	165 325
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				6 510 609

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2012 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A, TOULON

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

GEORGES CONSOLO

le 05 MARS 2012

A. Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

COMMUNE : 116 SAINT-MAXIMIN STE BAUME

ARRONDISSEMENT : 83 BRIGNOLES

TRESORERIE SPL : TRESORERIE ST MAXIMIN ST BAUME



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2012

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	144 447
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	26 997
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	2 135
Taxe foncière (non bâti) :	20 990
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	9 760
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Exonération spécifique et abattement de 25% en Corse	

2a. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	21 787

2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS 15

a. CVAE : part dégravée	
b. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
c. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFER 16

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
	0

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 17

	Taux moyens communaux de 2011, au niveau		Taux plafonds 2012 15	Taux 2011 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2012 (col.15 – col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2011 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	23,76	22,69	59,40	10,32000	49,08	>>>	>>>	34,04
Taxe foncière (bâti).....	19,89	22,33	55,83	5,08000	50,75	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2011 :		
Taxe foncière (non bâti).	48,56	67,71	169,28	24,36000	144,92	national	communal	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN

18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés